



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
24 OCTOBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 24 octobre, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

**20 présents** : M. Jérôme BÉGASSE, M. Yves LE ROUX, Mme Cécile BRÉGEON, M. Vincent BONNISSEAU, Mme Laetitia COUR, M. Florent BASLÉ, Mme Catherine LEBON, Mme Jacqueline LE QUÉRÉ, M. Pierre AVENET, M. Franck JOURDAN, M. Jean-Michel GUÉNIOT, Mme Morgane JÉZÉGOU, Mme Katell SEVIN-RENAULT, Mme Séverine BUFFERAND, M. Samuel TRAVERS, M. Grégory FONTENEAU, Mme Laura ESNAULT, Mme Cécile MARCHAND, M. Sylvain NEVEU, Mme Leslie SALIOT formant la majorité des membres en exercice.

**7 excusés** :

M. Frédéric SALAUN ayant donné pouvoir à M. Jérôme BÉGASSE  
Mme Pascale MACOURS ayant donné pouvoir à Mme Laetitia COUR  
M. William POMMIER ayant donné pouvoir à M. Jean Michel GUÉNIOT  
Mme Florence STABLO ayant donné pouvoir à Mme Séverine BUFFERAND  
M. Guillaume HUBERT ayant donné pouvoir à M. Vincent BONNISSEAU  
Mme Maëlle EVARD ayant donné pouvoir à Mme Cécile MARCHAND  
Mme Fabienne MONTEBAULT ayant donné pouvoir à M. Grégory FONTENEAU

Secrétaires de séance : Mme Katell SEVIN-RENAULT et Mme Leslie SALIOT

Date d'affichage :

Date de convocation : le 18 octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

2022\_10\_24\_02

Nomenclature : 3.5

**Dénomination des rues sur la tranche 3 de la ZAC de la Bellangerie**

*Rapporteur : M. Yves LE ROUX*

L'aménagement intérieur des macro-lots des secteurs 1 et 2 de la tranche 3 de la ZAC de la Bellangerie ayant évolué avec la création de nouvelles voiries par rapport aux premières esquisses, il s'avère nécessaire de donner une dénomination officielle aux nouvelles rues.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le plan d'aménagement ci-dessous,

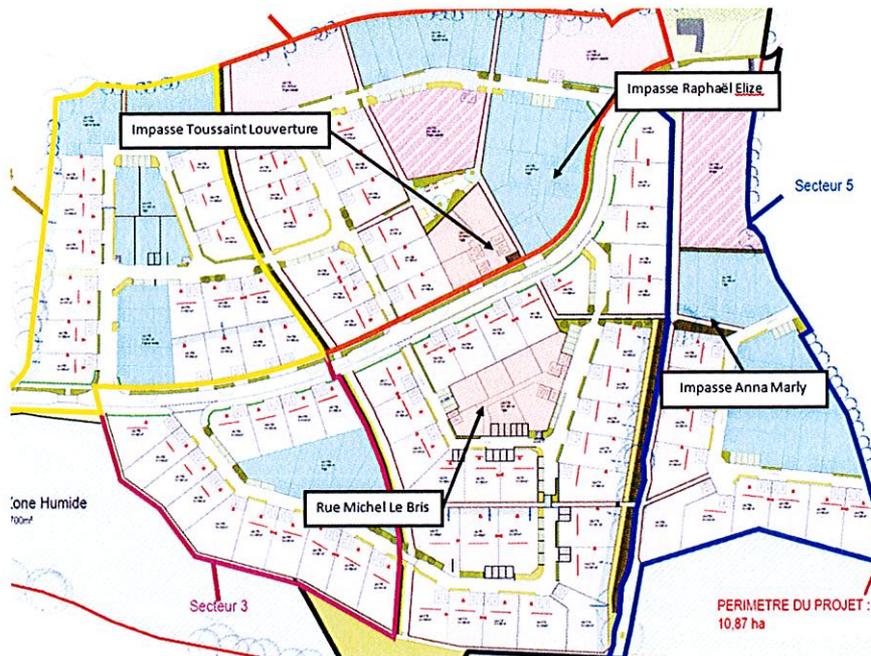


Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier

Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : [mairie@ville-staubinducormier.fr](mailto:mairie@ville-staubinducormier.fr)

[www.saint-aubin-du-cormier.bzh](http://www.saint-aubin-du-cormier.bzh)



**Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- annule la délibération n°2021-12-13-03 du 13 décembre 2021 nommant les impasses de la Bellangerie
- décide de dénommer les voies restantes à nommer de la tranche 3 de la ZAC de la Bellangerie comme suit :
  - Impasse Anna Marly
  - Impasse Raphaël Élizé
  - Impasse Toussaint Louverture
  - Rue Michel Le Bris
- charge M. le Maire de tenir informés de cette nouvelle dénomination de voies, les riverains, les services de La Poste, les services fiscaux, le service du cadastre, ainsi que les services publics pouvant être concernés.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire : Jérôme BÉGASSE.



**Mairie**

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier  
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : [mairie@ville-staubinducormier.fr](mailto:mairie@ville-staubinducormier.fr)

[www.saint-aubin-du-cormier.bzh](http://www.saint-aubin-du-cormier.bzh)